

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 378

13 février 2008

SOMMAIRE

2 Invest S.A.	18136	GT Sprint	18114
AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l.	18111	Iena-Luxembourg S.A.	18116
Arching Constructions s.à r.l.	18125	Immo Raer AG	18114
Atrio S.à r.l.	18109	Innoclean S.A.	18116
Automat' Services	18117	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	18117
Baker Brothers S.A.	18129	I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A.	18111
BRE/Cologne II Manager S.à r.l.	18111	Iworld S.A.	18144
BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l.	18110	J.M. Renovation S.à r.l.	18116
BRE/German Holdco 10 S.à r.l.	18110	LBPOL - NET (Lux) S.à r.l.	18141
Businesstalk S.A.	18136	LBREP II Duna S.à r.l.	18144
Cadlux Holdco S.à r.l.	18141	Link Group S.A.	18144
Car-Renting & Services	18113	Lorrgest S.A.	18139
Cinetica S. à r. l.	18137	Malherbe Lux S.à r.l.	18130
Compagnie Financière Nemolux S.A.	18112	Malherbe Lux S.à r.l.	18131
C.T.P. S.à r.l.	18140	Mounti Holding S.A.	18115
Darwin International S.à r.l.	18109	Neolite Holding S.A.	18135
Déco-Carrelages S.à r.l.	18098	N.V.H.S. Constructions s.à r.l.	18125
Electricité Will anc. Delstanche S.à r.l.	18138	Photobuttik Ewert Sàrl	18113
Empec S.à r.l.	18140	Rebelo S.à r.l.	18139
Enastech S.A.	18129	Russian Style Investments S.à r.l.	18118
EPP Colombia (Lux) S.à r.l.	18112	Services for Economic Political and Institutional Assistance	18116
Eurospin S.à r.l.	18115	Services for Economic Political and Institutional Assistance	18115
Eygalières S.A.	18139	Société d'Investissement Européen S.A.	18112
F&C Fund	18111	Société d'Investissements Internationaux S.A.	18140
Files & More S.A.	18127	Sogip Luxembourg S.A.	18127
F.M.B. S.à r.l.	18137	Steel & Co. S.A.	18117
Freiburg Capital Development S.A.	18112	SWC Property S.à r.l.	18113
Fumolux S.à r.l.	18126	UK Holdco 3 S.à r.l.	18110
Galanthus S.A.	18098	Upsilon Consult S.A.	18131
GH TE, GH TX et Panford Investments, S.e.n.c.	18133		
GL Consulting S.A.	18141		
Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l.	18140		

Déco-Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.453.

—
Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille sept, le treize décembre.

S'est réuni en assemblée générale extraordinaire:

Monsieur José Manuel Teixeira De Sousa, indépendant, né à Sao Sebastian da Pedreira (Portugal), le 10 avril 1966, demeurant à L-3474 Dudelange, 16, rue Auguste Liesch.

agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DECO-CARRELAGES S. à r.l., établie et ayant son siège à L-4320 Esch/Alzette, 18, rue du X Septembre,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.453,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 décembre 2003, publié, au Mémorial, numéro 20 du 7 janvier 2004,

a pris les décisions suivantes:

1) Monsieur José Manuel Teixeira De Sousa, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérant de la société est nommé pour le futur gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Serge Pasini, plâtrier, né à Briey (France), le 26 mai 1953, demeurant à F-57970 Yutz, 29, rue de la Liberté, est nommé gérant technique de la société pour une durée interminée.

3) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Esch/Alzette, le 13 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008015318/5638/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06398. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Galanthus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.351.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- CYANIRIS S.A., having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.554.

Here represented by Ms Aneta Barnas, lawyer, residing in Belgium, by virtue of a proxy established under private seal on 19 December 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company, société anonyme, which it forms itself:

Art. 1. Form, name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of GALANTHUS S.A. (the «Company»). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the «Law») as well as by the articles of association (the «Articles») which specify the rules applying to a one-member company.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which notwithstanding such provisional transfer of the registered office will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - shares and share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at forty five thousand Euro (EUR 45,000.-) divided into forty five thousand (45,000) shares (the «Shares») all with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and paid-up for 45%, divided into:

- (a) thirty-two thousand five hundred (32,500) class A ordinary shares (the «Class A Shares»), and
- (b) twelve thousand five hundred (12,500) class B tracking shares (the «Class B Shares»).

Each holder of Shares is hereafter referred to as a «Shareholder». In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the «Sole Shareholder».

5.2. Shares

5.2.1. The Shares shall be bearer shares or in registered form at the Shareholders' choice. In case the Shareholder has expressed no particular preference, its Shares shall be in registered form.

5.2.2. If the Shares are in registered form, the Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

5.2.3. Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders upon request. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. In case of bearer Shares, transfer may be effected by delivering the certificate representing the Share(s), duly endorsed to the transferee.

5.2.4. The Class B Shares will be tracking the investment in NAUTILA INVESTMENT S.à r.l., company under formation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), together with all direct and indirect proceeds from or over NAUTILA INVESTMENT S.à r.l.

5.2.5 The Class A Shares will entitle their holders to any- profit or loss specifically attributable to a class of tracking Shares.

5.3. Repurchase of Shares

5.3.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

5.3.2. Furthermore, the Company shall be entitled, subject to prior approval of the Sole Shareholder or of all the Shareholders to be casted at a general meeting of Shareholders, to repurchase any entire class of Shares at any time by either (i) serving notice to the holders of the considered class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to be take place (the «Repurchase Date») or (ii) publishing the same information.

5.3.3 Each Share repurchased in accordance with this Article 5.3 shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the «Repurchase Price») equal to the fair market value of the investment which the considered class of Shares is tracking. The fair market value shall be determined in good faith by the board of directors, taking into account the underlying investment itself together with any direct and indirect proceeds derived from such investment. If any Shareholder does not agree with the valuation made by the board of directors, the valuation shall be made by a board of experts to be designated amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, each Shareholder designating one expert and, where as a result of this designation process there is an even number of experts, the board of directors shall designate one further expert. The fair market value would then be considered to be the average of the value as determined by each expert. Such valuation would be final and binding on all Shareholders and the Company.

5.3.4. The Repurchase price shall automatically become payable on Repurchase Date.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in the Article 7.5.

Art. 7. Meetings of shareholders - general.

7.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any Shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the «Form») sent by the board of directors and containing the following mentions in English:

- a) the name and address of the Shareholder;
- b) the number of Shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the Form;
- h) the signature of the Form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement:

«In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the Form is void.

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote.

The Form can be validly used for successive meetings convened on the same day.

Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least the day before the meeting.

A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the Form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the Form will be taken into account.»

7.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of the Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirements.

7.6. The board of directors determines all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

7.7. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication and the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 8. Board of directors.

8.1. As soon as the Company has two or more Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members (the «Directors») who need not to be Shareholders of the Company. The Directors may be either A Directors or B Directors in which case, the Board of Directors shall be composed of at least one A Director and one B Director. The decisions of the Board of Directors shall be taken collectively. As long as the Company is a one-member company, the Board of Directors can be composed of a single or two

Directors until the ordinary general meeting following the acknowledgement that the Company has more than one Shareholder.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general Shareholders' meeting for a period of maximum six (6) years and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for Six (6) years from the date of his election.

8.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.4. In the event of as the case may be one vacancy among the directorships or one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Director(s) must appoint within thirty business days, one or more successors to fill such vacancies, until the next meeting of Shareholders.

8.5. The Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

8.6. If a company is appointed as Director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of that company.

This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or telefax to the domicile of the Directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by email, telefax, telex and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.4. At least one (1) board meeting must be held in Luxembourg per annum, with a majority of Directors present in person at such meeting. Subject to the foregoing, any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, email, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors, with at least one A Director and one B Director being present or represented if some have been appointed.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any Director or officer of the Company may have any adverse opposed (within the meaning of the Law) interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposed interest and shall not consider, or vote on such transaction and such Directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next meeting of Shareholders satisfying the quorum requirements subject to the responsibility of the Board of Directors.

9.7. Article 9.6. does not apply in case the decisions to be taken by the Board of Directors relate to standard operations concluded at arm's length.

9.8. Resolutions signed by all the Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors.

10.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

10.3. In case the Company is a one-member company not disposing of a Board of Directors, resolutions of the sole Director or unanimous resolutions of two Directors shall have the same authority as resolutions of the Board of Directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole Director or by the two Directors, copies or extracts of which can be produced in judicial proceedings or otherwise.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more Directors or to any person(s) whether Director(s), Shareholder(s) or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a Director, the Board of Directors shall annually report to the meeting of Shareholders on any remuneration or advantage granted to the daily manager. The Board of Directors or any two Directors including at least one A Director and one B Director if some have been appointed may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company including at least one A Director and one B Director if some have been appointed, by the single signature of the managing director (if any) within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company, by the signature of its sole Director or by the joint signature of its two Directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors, the sole Director or the two Directors as the case may be.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1. To the extent that the Company declares a dividend and without prejudice to the provisions of Article 5.3, the annual net profit shall be allocated as follows:

- The Class B Shares shall be entitled to a preferential dividend up to the profits generated directly or indirectly by or over the investment they track,
- The excess surplus, if any, shall be allocated to the Class A Shares.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law.

Art. 15. Dissolution and liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Governing law.

All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders.

17.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31st day of the month March, at 2.00 p.m.

17.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CYANIRIS S.A., prenamed	45,000	45,000	100%
Total	45,000	45,000	100%

All the Shares have been paid up to the extent of forty-five per cent (45%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 20,250.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Law have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at forty five thousand Euro (EUR 45,000.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at two (2) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed Directors:

a. Charles Roemers, Director, born in Moresnet (Belgium), on 15 March 1965, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, as A Director;

b. Jean-François Trapp, Director, born in Thionville (France), on 15 July 1975, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, as B Director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders approving the annual accounts of the year 2012.

3. Has been appointed statutory auditor:

- FACTS SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98.790.

The term of office will expire after the annual meeting of Shareholders approving the annual accounts of the year 2008.

4. The registered office of the Company is established at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

- CYANIRIS S.A., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.554.

Ici représentée par Mlle Aneta Barnas, juriste, demeurant en Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est ici formé par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de GALANTHUS S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») qui spécifient à l'article 5.3.2 les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille Euros (EUR 45,000.-) divisé en quarante-cinq mille (45,000) actions (les «Actions») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées jusqu'à 45%, divisées en:

(a) trente deux mille cinq cents (32,500) actions ordinaires de Classe A (les «Actions de Classe A»);

(b) douze mille cinq cents (12,500) actions traçables (tracking shares) de Classe B (les «Actions de Classe B»).

Chaque détenteur d'Actions sera ci-après dénommé «Actionnaire». Au cas où toutes les Actions seraient détenues par un actionnaire, il sera fait référence à l'«Actionnaire Unique».

5.2. Actions

5.2.1. Les Actions seront nominatives ou au porteur au gré de l'Actionnaire. Au cas où l'Actionnaire n'a exprimé aucune préférence particulière, ses Actions seront nominatives.

5.2.2. Lorsque les Actions sont nominatives, la Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux Actionnaires à leur demande. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Au cas où les Actions

seraient au porteur une cession pourra être effectuée par le dépôt du certificat d'Actions, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

5.2.4. Les Actions de Class B seront traçables l'investissement dans NAUTILA INVESTMENT S.à r.l., société en formation sous forme d'une société à responsabilité limitée, avec toutes recettes directes et indirectes de ou en relation avec NAUTILA INVESTMENT S.à r.l.

5.2.5. Les Actions de Class A donneront droit à leurs détenteurs à tous bénéfices ou pertes spécifiquement imputables à une classe d'Actions traçables (tracking Shares).

5.3. Rachat d'actions

5.3.1 La Société peut racheter ses propres Actions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

5.3.2 De plus, la Société aura le droit, suite à l'accord préalable de l'Actionnaire Unique ou lors d'une assemblée générale des Actionnaires de racheter la totalité de la classe d'Actions à tout moment (i) moyennant notification aux porteurs d'Actions qui précisera le nombre d'Actions à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat») ou (ii) moyennant publication de cette même information.

5.3.3 Chaque Action rachetée conformément à cet Article 5.3 donnera droit à son porteur à une portion pro rata d'un prix de rachat (le «Prix de Rachat») égal à la juste valeur de marché de l'investissement sous jacente à cette classe d'Actions. La juste valeur de marché doit être déterminée de bonne foi par le conseil d'administration, prenant en compte l'investissement sous jacent comme tel avec toutes recettes directes et indirectes dérivées de cet investissement. Si un Actionnaire quelconque n'est pas d'accord avec l'estimation faite par le conseil d'administration, l'estimation devra être établie par un conseil d'experts désignés parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Chaque Actionnaire désignera un expert et, si à la suite de ce processus de désignation il n'y aura qu'un nombre pair d'experts, le conseil d'administration désignera un expert supplémentaire. On considérera que la juste valeur de marché est la moyenne de l'estimation fournie par chaque expert. Cette moyenne sera finale et liera tous les Actionnaires et la Société.

5.3.4 Le Prix de Rachat deviendra automatiquement exigible à la date de la Date de Rachat.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que prévues à l'Article 7.5.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - général.

7.1. Chaque assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax ou par télégramme ou par télex.

7.4. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout Actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «Formulaire») envoyé par le conseil d'administration et contenant les mentions suivantes en langue anglaise:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'Actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du Formulaire;
- h) la signature du Formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante:

«A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le Formulaire est nul.

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote.

Le Formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société au moins la veille de la réunion de l'assemblée.

Un Actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le Formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le Formulaire primera.»

7.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représentée et que l'agenda indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ses conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi. La lettre de convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans égard à la proportion du capital représenté. Lors de ces deux assemblées, les résolutions, dans le but d'être d'adoptées, doivent être adoptées par une majorité des deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être accrus qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires et en conformité avec toute autre règle légale.

7.6. Le conseil d'administration détermine toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des Actionnaires.

7.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable et les Actionnaires peuvent valablement renoncer à toute formalité de convocation.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. Dès lors que la Société a deux Actionnaires ou plus, la Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres (les «Administrateurs») au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les Administrateurs pourront être soit des Administrateurs A soit des Administrateurs B et, auquel cas, le Conseil d'Administration sera composé par au moins un Administrateur A et un Administrateur B. Les décisions du Conseil d'Administration doivent être prises collectivement. Tant que la Société est une société unipersonnelle, le Conseil d'Administration peut être composé par un ou deux Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

8.2. Les Administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Au cas où un Administrateur serait élu sans mention du terme de son mandat, il sera supposé être élu pour six (6) ans à partir de la date de son élection.

8.3. Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur ou d'un ou plusieurs postes d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration, pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

8.5. Les Administrateurs ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'Administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

8.6. Si une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du Conseil d'Administration.

9.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de tout Administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) par email, par télégramme, par télex ou par fax au domicile de chacun des Administrateurs au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il

suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion par email, par fax, par télex et/ou par télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil d'Administration une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Au moins une (1) réunion du Conseil d'Administration devra être tenue à Luxembourg par an, avec une majorité d'Administrateurs présents en personne à cette réunion. Conformément à ce qui précède, chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur par écrit ou par fax, par email ou par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration, avec au moins un Administrateur A et un Administrateur B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du Conseil d'Administration sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt opposé (selon la définition de la Loi) dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt opposé et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction et le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet Administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Actionnaires satisfaisant aux règles de quorum sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

9.7. L'Article 9.6. ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le Conseil d'Administration entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.8. Les résolutions signées par tous les Administrateurs auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle ne disposant pas d'un Conseil d'Administration, les résolutions prises par l'Administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux Administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'Administrateur unique ou par les deux Administrateurs, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

11.2. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs Administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elles soit / soient Administrateur(s), Actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un Administrateur, le Conseil d'Administration doit chaque année faire un rapport à l'assemblée des Actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à l'administrateur-délégué. Le Conseil d'Administration ou chaque Administrateur comprenant au moins un Administrateur A et un Administrateur B s'ils ont été nommés peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, comprenant au moins un Administrateur A et un Administrateur B s'ils ont été nommés, par la signature unique de l'administrateur-délégué (si existant) dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle, par la signature de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux de ses Administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, l'Administrateur unique ou les deux Administrateurs selon le cas.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commis-

saies aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1. Dans la mesure où la Société déclare un dividende, le bénéfice net annuel, sans préjudice des dispositions de l'Article 5.3, sera attribué comme suit:

- Les Actions de Classe B donneront droit à un dividende préférentiel à concurrence des bénéfices générés directement ou indirectement par l'investissement sous jacent de même niveau ou de niveau supérieur,
- Tout surplus, le cas échéant, sera attribué aux Actions de Classe A.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 31 du mois de mars à 14 heures.

17.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
CYANIRIS S.A., précitée	45.000	45.000	100%
Total	45.000	45.000	100%

Les Actions ont été libérées jusqu'à 45% par paiement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille deux cents cinquante Euros (EUR 20.250,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la Loi ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Résolution de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à deux (2) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés Administrateurs:

a. Charles Roemers, administrateur, né à Moresnet (Belgium) le 15 mars 1965, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, comme Administrateur A;

b. Jean-François Trapp, administrateur, né à Thionville (France), le 15 juillet 1975, avec adresse professionnelle au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, comme Administrateur B;

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2012.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FACTS SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790,

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008.

4. Le siège social de la société est fixé au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barnas, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16621. — Reçu 450 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008014959/219/617.

(080011335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2007 à 15.30 h

Les associés ont pris la décision de renoncer à l'enseigne commerciale HOLLAND OFFICE à effet immédiat.

Le 19 décembre 2007.

DARWIN INTERNATIONAL Sarl

A. Bakkes

Gérant unique

pp Signature

Référence de publication: 2008015414/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Atrio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.442.

L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 71.178 est désormais la suivante:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008015433/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

BRE/German Holdco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.189.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/GERMAN HOLDCO 10 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015437/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

UK Holdco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.192.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

UK HOLDCO 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015438/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.504.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/EUROPE HOTEL II LUX INVESTOR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015439/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

BRE/Cologne II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.601.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de, transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 10, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

BRE/COLOGNE II MANAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015443/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.213.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008015481/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01589. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008015482/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05220. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008015483/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07356. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Compagnie Financière Nemolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 100.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008015488/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06767C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

EPP Colombia (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.627.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour EPP COLOMBIA (LUX) Sarl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008015495/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05618. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Société d'Investissement Européen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 23.053.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008015489/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01569. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Freiburg Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 74.389.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008015490/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01574. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

SWC Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour SWC PROPERTY Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008015491/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04771. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Photobuttik Ewert Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.945.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PHOTOBUTTIK EWERT SARL

Signature

Référence de publication: 2008015506/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080012018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

C.R.S., Car-Renting & Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 98.171.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de CRS CAR-RENTING & SERVICES Sàrl a été changée:

ancienne dénomination:

L-9991 Weiswampach, Maison 150

nouvelle dénomination:

L-9991 Weiswampach, Am Hock 2

Pour extrait

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015504/557/18.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080012028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Immo Raer AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 103.026.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de IMMO RAER SA a été changée:

ancienne dénomination:

L-9991 Weiswampach, Maison 150

nouvelle dénomination:

L-9991 Weiswampach, Am Hock 2

Pour extrait

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015505/557/18.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2007, réf. DSO-CL00269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080012025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

GT Sprint, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 119.691.

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Dr. Gabriele Haffa, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-81925 München, Piezenauerstr. 65,

hier vertreten durch Fräulein Cynthia Schwickerath, Privatbeamtin mit Berufsanschrift in L- 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in München, Deutschland, am 12. Dezember 2007,

welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienenene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GT SPRINT S.à r.l., mit Sitz in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.691 (nachfolgend, die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 17. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2034 vom 30. Oktober 2006.

Die Erschienenene hat alsdann den unterzeichnenden Notar gebeten, die Tagesordnung der Versammlung wie folgt zu beurkunden:

Tagesordnung

- 1) Beschluss die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Kompetenzen.
- 3) Entlastung für den Geschäftsführer für die Amtszeit vom 1. Januar 2007 bis zum Datum gegenwärtiger Urkunde.

Die Erschienenene, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst daraufhin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die sofortige Auflösung und Liquidation der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GT SPRINT S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin bestimmt und ernennt sich zum Liquidator mit den weitestgehenden Befugnisse so wie sie durch Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind.

Sie kann insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin bestimmt, dem Geschäftsführer MADAS S.à r.l. für die Amtszeit vom 1. Januar 2007 bis zum Datum gegenwärtiger Urkunde Entlastung zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schwickerauth, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, LAC / 2007 / 41464. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den. 15. Januar 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008015540/7241/52.

(080012355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Mounti Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2008015513/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04602. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Eurospin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 60.288.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008015512/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04488. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Services for Economic Political and Institutional Assistance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015511/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04653. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Services for Economic Political and Institutional Assistance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.365.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015510/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04650. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Iena-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 60.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

FIDUCIAIRE B+C s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015999/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J.M. Renovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015991/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02489. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016011/2355/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05232. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Le bilan consolidé du INTERNATIONAL PAPER COMPANY au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

W. R. Brennan

Gérant B

Référence de publication: 2008015998/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04069. - Reçu 234 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Steel & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 41.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour STEEL & CO S.A.

M. Watgen

Administrateur

Référence de publication: 2008016009/5569/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08610. - Reçu 91 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 25.598.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMAT' SERVICES s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016018/2355/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05260. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Russian Style Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.397.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- CLYTHA INTERTRADE CORPORATION, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register under number 580542;

- CROYDON PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register under number 580540;

- DEAN IMPORT CORPORATION, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register under number 577505;

- LIME GROVE IMPORT LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register under number 583106;

- MELLOTT INTERTRADE CORPORATION, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register under number 582159;

hereby represented by Dorothee Pirson, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal, dated 17 December 2007 and 19 December 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a «Group Company»).

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination RUSSIAN STYLE INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's corporate share capital is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50.000) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notary or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérants). The director(s) need not to be shareholder(s). If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors in the limits of such power.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of the director(s)

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of May at 10.00 A.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts

11.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
CLYTHA INTERTRADE CORPORATION	10.000	10,000.-	20%	20%
CROYDON PARTNERS LIMITED	10.000	10,000.-	20%	20%
DEAN IMPORT CORPORATION	10.000	10,000.-	20%	20%
LIME GROVE IMPORT LIMITED	10.000	10,000.-	20%	20%
MELLOT INTERTRADE CORPORATION	10.000	10,000.-	20%	20%
Total	50.000	50,000.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred euros (€ 2,600.-).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by a sole director appointed for an unlimited period:

Mrs Valérie Emond, Chartered Accountant, born in Saint-Mard (Belgium), on 30 August 1973, residing professionally in 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- CLYTHA INTERTRADE CORPORATION, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierge Britanniques sous le numéro 580542;

- CROYDON PARTNERS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierge Britanniques sous le numéro 580540;

- DEAN IMPORT CORPORATION, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 577505;

- LIME GROVE IMPORT LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 583106;

- MELLOT INTERTRADE CORPORATION, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 582159;

ici représenté par Madame Dorothee Pirson, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé datées du 17 décembre 2007 et 19 décembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: RUSSIAN STYLE INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
CLYTHA INTERTRADE CORPORATION	10.000	10.000,-	20%	20%
CROYDON PARTNERS LIMITED	10.000	10.000,-	20%	20%
DEAN IMPORT CORPORATION	10.000	10.000,-	20%	20%
LIME GROVE IMPORT LIMITED	10.000	10.000,-	20%	20%
MELLOT INTERTRADE CORPORATION	10.000	10.000,-	20%	20%
Total	50.000	50.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros (€ 2.600,-).

Résolutions des associés

1. La Société est administrée par un gérant unique nommé pour une période indéterminée:

Mme Valérie Emond, Expert Comptable, née à Saint-Mard (Belgique), le 30 août 1973, résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pirson, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC / 2007 / 42801. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008016013/202/423.

(080012449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Arching Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N.V.H.S. Constructions s.à r.l.).**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 130.354.

Im Jahre zweitausend sieben, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Nedzad Vrazalic, Architekt, geboren am 11. November 1941 in Visoko (Bosnien) (matr. 1941 11 11 515), wohnhaft zu L-5638 Mondorf-les-Bains;

2) Herr Hasan Susic, Zimmerer, geboren am 19. September 1948 in Rujnica/Zavidovici (Bosnien) (matr. 1948 09 19 095) wohnhaft zu L-9061 Ettelbrück, 64, rue Michel Rodange,

alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung N.V.H.S. CONSTRUCTIONS s.à r.l. mit Sitz in L-9167 Mertzig, 14, rue du Moulin,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 1997 vom 15. September 2007;

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B. 130.354,

welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert haben und, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

1. Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 2 der Gesellschaftssatzung folgenden Wortlaut erhalten:

« **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ARCHING CONSTRUCTIONS s.à r.l.

2. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 3 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäss wird der erste Satz des Artikels 3 der Gesellschaftssatzung folgenden Wortlaut erhalten:

« **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.»

3. Beschluss

Herr Hasan Susic, vorbenannt, erklärt seinen Rücktritt als Geschäftsführer der Gesellschaft. Entlastung wird ihm für die Ausübung seines Amtes gewährt. Herr Nedzad Vrazalic bleibt alleiniger Geschäftsführer und kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten.

Diese Ernennung gilt bis zur etwaigen Abberufung durch die Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Anschliessend ersuchen die Komparenten den instrumentierenden Notar folgende Übertragung von Gesellschaftsanteilen zu beurkunden, welche ihr volles Einverständnis als Gesellschafter haben:

Herr Hasan Susic erklärt andurch abzutreten und zu übertragen, dem Herrn Nedzad Vrazalic, alle seine fünfzig (50) Anteile an vorgenannter Gesellschaft;

Der Preis dieser Übertragungen wurde zwischen den Parteien geregelt, worüber hiermit Quittung.

Diese Abtretungen wurden laut Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches im Namen der Gesellschaft angenommen durch ihren Geschäftsführer, vorgenannten Herr Nedzad Vrazalic.

Zufolge dieser Übertragung sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARCHING CONSTRUCTIONS s.à r.l., mit einem Nominalwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (Eur 125,-), alle im Besitz von Herrn Nedzad Vrazalic und die Gesellschaft ist als unipersonnelle Gesellschaft zu betrachten.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Vrazalic, H. Susic, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2007. DIE/ 2007/ 7299. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Ettelbrück, den 29. November 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2008016016/4917/58.

(080012013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Fumolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.091.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015989/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02494. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Files & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 4, rue de Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 89.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Ste. civ. D'expertise Comptable & Fiscale

Signature

Référence de publication: 2008015947/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Sogip Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.707.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sean McWilliams, actionnaire unique et détenteur de soixante dix huit mille et huit cent soixante quinze (78.875) actions de la société SOGIP LUXEMBOURG S.A., demeurant à 99 Lismoyle Road, Swatragh, Maghera, County Derry, BT46 5QU, Irlande du Nord, ici représenté par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en Irlande du Nord le 11 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique actionnaire de la société anonyme SOGIP LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 2 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2437 du 29 décembre 2006, et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 121.707 (la «Société»).

Le comparant, dûment représenté, déclare que le capital social de la Société est fixé à cent cinquante sept mille et sept cent cinquante euros (EUR 157.750,-), divisé en soixante dix huit mille et huit cent soixante quinze (78.875) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.

Alors le comparant a requis au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, qui sont adoptées dans leur intégralité.

Première résolution

Par vote spécial, l'actionnaire unique donne décharge à l'administrateur en fonction, Monsieur Peter Gerard Coyle, demeurant à Bogay, Letterkenny, Donegal, Irlande pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Par vote spécial, l'actionnaire unique donne décharge au Commissaire en fonction, l'ALLIANCE REVISION S. à r.l., avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique désigne comme liquidateur Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, dûment représenté, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Sean McWilliams, sole shareholder and holder of seventy eight thousand eight hundred and seventy five (78,875) shares in the company SOGIP LUXEMBOURG S.A., having his address at 99 Lismoyle Road, Swatragh, Maghera, County Derry, BT46 5QU, Northern Ireland hereby represented by Mrs Isabelle Paireon, having her professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, duly authorized as per Power of Attorney given in Northern Ireland on December 11th, 2007.

The above Power of Attorney, after having been signed ne varietur both by the appearing party, duly represented and by the notary, will remain annexed to the present to be filed together for registration formalities.

The appearing party, duly represented as described above, hereby declares that he is the sole shareholder of SOGIP LUXEMBOURG S.A. a société anonyme having its registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed drawn up by and before notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 2 November 2006, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2437 on 29 December 2006 and registered with the trade and companies register under number B 121.707 (the «Company»).

The appearing party, duly represented, declares that the share capital of the Company amounts to one hundred and fifty seven thousand and seven hundred and fifty Euros (EUR 157,750.-) divided into seventy eight thousand eight hundred and seventy five (78,875) shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each, fully paid up.

The appearing party, duly represented, then requested the Notary to enact the following resolutions which were entirely approved.

First resolution

By special vote the sole shareholder resolves to grant full discharge to the director, Mr Peter Gerard Coyle, having his address at Bogay, Letterkenny, Donegal, Ireland, in respect of the execution of his mandate up to this date.

Second resolution

By special vote, the sole shareholder resolves to grant full discharge to the auditor (Commissaire), l'ALLIANCE REVISION S. à r.l., having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, in respect of the execution of its mandate up to this date.

Third resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Fourth resolution

The sole shareholder appoints Mr Didier Mc Gaw, attorney at law, residing at 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several attorneys such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in French followed by an English translation and that in case of any discrepancies between the French and the English versions, the French text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

In faith of which, We, the undersigned notary, affix our signature and seal in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

Signed: I. Pairon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43249. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015941/5770/104.

(080012914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**Enastech S.A., Société Anonyme,
(anc. Baker Brothers S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.735.

Im Jahre zweitausendsieben, am 11. Dezember.

Vor Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der BAKER BROTHERS S.A., mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Edmond Schroeder aus Mersch am 2. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 733 vom 1. Oktober 1999, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Edmond Schroeder aus Mersch am 21. August 2001, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 168 vom 31. Januar 2002, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 70.735.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Thorsten Lakus, Privatangestellter, wohnhaft zu D-54296 Trier, Zum Schellberg 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Diana Schug, Privatangestellte, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Kinderdorf 7.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind.

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung;
- Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 1 der Statuten um diesen in Einklang zu bringen mit der obengenannten Beschlussfassung;

- Abberufung des Verwaltungsratsvorsitzenden;

- Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern;

- Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern;

- Ernennung von einem neuen Verwaltungsratsvorsitzenden;

- Abänderung vom Zeichnungsrecht der Gesellschaft und somit Abänderung des zweiten Abschnitts von Artikel 6 der Statuten.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ENASTECH S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 1. Erster Abschnitt.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ENASTECH S.A. gegründet.»

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Verwaltungsratsvorsitzende Silvia Gudenburg abzurufen und dies von heute angerechnet, es wird ihr Entlastung erteilt.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Verwaltungsratsmitglieder Silvia Gudenburg und Hermann-Joseph Dupré abzurufen und dies von heute angerechnet, es wird ihnen Entlastung erteilt.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst zwei neue Verwaltungsratsmitglieder und ein Verwaltungsratsvorsitzender zu ernennen und dies vom 12. Dezember 2007 angerechnet:

- Ahmad Alhayek, Kaufmann, wohnhaft zu Dubai - P.O. Box 261532, Vereinigte Arabische Emirate, Gold and Diamond park, B.L.D. 12 Office 112, Verwaltungsratsvorsitzender,

- Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-1251 Luxemburg, 23, avenue du Bois.

Ihre Mandate enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das Zeichnungsrecht der Gesellschaft abzuändern und somit erhält der zweite Abschnitt von Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut:

« **Art. 6. Zweiter Abschnitt.** Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: O. Voegele, T. Lakus, D. Schug, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2007. Relation: REM/2007/1937. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008015930/218/75.

(080012740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Malherbe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 100.691.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Ste. civ. D'expertise Comptable & Fiscale

Signature

Référence de publication: 2008015928/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Malherbe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 100.691.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Ste. civ. D'expertise Comptable & Fiscale

Signature

Référence de publication: 2008015927/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Upsilon Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 70.951.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UPSILON CONSULT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.951, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C no 770 du 16 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Moraux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.
- 2) Nomination d'un administrateur unique, savoir Monsieur Benoît Pirotte.
- 3) Modifications des articles 4 et 5 des statuts de la Société afin que les dispositions des statuts soient conformes à la nouvelle loi du 25 août 2006 relative aux «sociétés anonymes unipersonnelles», modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 4) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- 5) Augmentation du capital social de 1.626.053,24 Euros pour le porter de son montant actuel de 123.946,76 à 1.750.000,00 Euros par l'émission de 65.000 actions, par incorporation de résultats reportés.
- 6) Nouvelle fixation de la valeur nominale à vingt-cinq Euros (€ 25,00) par action.
- 7) Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.
- 8) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont respectivement présentes et représentées à l'assemblée, qui dès lors est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés reconnaissant que l'ordre du jour a été porté préalablement à ce jour à la connaissance des actionnaires.

IV. L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur unique Monsieur Benoît Pirotte, dirigeant de sociétés, né à Liège/Belgique, le 19 mars 1961, demeurant à B-1472 Vieux-Genappe, Chemin de la Cense Brûlée, 30A.

Son mandat prendra fin en 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts en introduisant un nouvel alinéa traitant le cas où la Société ne compte qu'un seul actionnaire et en conséquence les articles 4 et 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cinq mille (5.000) actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million six cent vingt-six mille cinquante-trois virgule vingt-quatre Euros (1.626.053,24 €) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize Euros (123.946,76 €) à un million sept cent cinquante mille Euros (1.750.000,00 €), par incorporation de résultats reportés et par l'émission de soixante-cinq mille (65.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'existence des résultats reportés a été prouvée au notaire qui le constate sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2006.

Une copie du bilan reste annexée aux présentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq Euros (25,00 €).

Septième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les soixante-cinq mille (65.000,00 €) actions nouvelles à l'actionnaire unique.

Huitième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille Euros (1.750.000,00 €) représenté par soixante-dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune, entièrement libérées.»

Neuvième résolution

Le conseil d'administration est chargé de l'exécution de ces résolutions.

18133

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 2.300,00 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, D. Moraux, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42665. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2008015938/216/106.

(080013281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

GH TE, GH TX et Panford Investments, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.165.

In the year two thousand and seven, on the seventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) The company GH TE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.190, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal;

2) The company GH TX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.192, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal;

3) The company PANFORD INVESTMENTS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 95.105, duly represented by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The meeting is chaired by Mrs Sophie Zintzen, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Mr Tim Koslowski, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The appearing parties explained that they are the partners (hereinafter the «Partners») holding together all ten thousand units of the general partnership GH TE, GH TX et PANFORD INVESTMENTS, S.e.n.c, a «société en nom collectif» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg registered under the number B 99.165 with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant a private deed on February 19, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated on April 7, 2004, number 377 (the «Partnership»).

Such appearing parties, represented as stated above, after having considered the benefit of the Partnership, have requested the undersigned notary to state in their capacity as Partners of the Partnership the resolutions as follows:

First resolution

The Partners resolve the dissolution of the Partnership and to open the liquidation proceedings.

Second resolution

The Partners resolve to appoint Mr Pierre Metzler, lawyer, residing professionally at L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, born on December 28, 1969, as liquidator of the Partnership.

Third resolution

The Partners resolve to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the «Law»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Partnership.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Partnership.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Partnership to the shareholders of the Partnership as he deems fit.

Fourth resolution

The Partners resolve that the liquidator shall be remunerated according to the standard practices.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) La société GH TE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.190, dûment représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) La société GH TX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.192, dûment représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) La société PANFORD INVESTMENTS S.à r.l., à société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.105, dûment représentée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Shaohui Zhang, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tim Koslowski, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les parties comparantes ont expliqué qu'elles sont les associés (les «Associés») détenant toutes les dix milles parts sociales de la société GH TE, GH TX et PANFORD INVESTMENTS, S.e.n.c, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.165, constituée en vertu d'un acte notarié du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 7 avril 2004, numéro 377 (la «Société»).

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, en leur qualité d'Associés de la Société, après avoir considéré l'intérêt de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

Les Associés décident la dissolution de la Société et de la liquider.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, né le 28 décembre 1969, liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur est exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera également autorisé à faire des paiements anticipés de tous boni de liquidation de la Société aux actionnaires de la Société s'il l'estime opportun.

Quatrième résolution

Les Associés décident que le liquidateur sera rémunéré selon les standards appliqués en pratique.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Zintzen, S. Zhang, T. Kosolwski, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40705. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015935/5770/132.

(080012881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Neolite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.558.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23 janvier 2008.

COSELUX S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008015950/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06641. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Businesstalk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 37.932.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Ste. civ. D'expertise Comptable & Fiscale

Signature

Référence de publication: 2008015949/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

2 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 130.457.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 2 INVEST S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130.457, constituée suivant acte reçu le 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2013 du 18 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) sans émission d'actions nouvelles, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros), sans émission d'actions nouvelles, par un apport en numéraire à due concurrence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs, prénommés, représentés par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

Lesquels ont déclaré souscrire à la présente augmentation de capital, chacun à concurrence du montant pour lequel il a été admis, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40843. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015940/211/58.

(080013030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

F.M.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23 janvier 2008.

COSELUX S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008015956/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06645. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Cinetica S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.541.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CINETICA S. à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 112.541 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial, Série C no 489 du 7 mars 2006. Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour.

Monsieur le Président nomme secrétaire Madame Maria Susca-Radogna, employée privée.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée.

Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents

euros (12.500,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'associé unique représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nommer un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Nommer deux commissaires vérificateurs;
4. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Gilles Petry, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée nomme commissaires-vérificateurs:

- Madame Maria Susca-Radogna, employée privée, avec adresse à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, avec adresse à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

avec la mission d'examiner et de vérifier les opérations de dissolution et de liquidation de la société, conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, M. Susca-Radogna, H. Huberty-Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42891. - Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015932/5770/60.

(080012913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Electricité Will anc. Delstanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 23, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.694.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008015995/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07808. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Eygalières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 118.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008015994/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07809. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Rebelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015992/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02496. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Lorrgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 69.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008015997/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07889. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

C.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 119.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015990/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02492. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Empec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 2, Op der Stee.
R.C.S. Luxembourg B 28.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour EMPEC S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008016019/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06327. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

S.I.I., Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 75.632.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

FIDUCIAIRE B+C s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016008/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Global Crossing PEC Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 70.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008015916/2270/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07395. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Cadlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 104.525.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008015915/7138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07396. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

GL Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 84.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015912/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02232. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

LBPOL - NET (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.904.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à.r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 106.232,

here represented by Mrs. Marta Kozinska, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of LBPOL-NET (LUX) S.à.r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 112.904, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 13th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 17th, 2006 n° 561, and whose bylaws have been lastly amended lastly by a deed of the undersigned notary dated May 31st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 24th, 2006 n° 1610.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

IV. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr. John McCarthy as Category B Manager and of Mr. Robert Shaw as Category A Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961 in Massachusetts (USA), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

VII. The sole shareholder resolves to amend the appointment of Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Category B Manager and to appoint him for an unlimited period as Category A Manager of the Company with immediate effect.

VIII. The sole shareholder resolves to amend the appointment of Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America, as Category A Manager and to appoint him for an unlimited period as Category B Manager of the Company with immediate effect.

IX. The sole shareholder acknowledges that further to these changes and appointments, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, prenamed;
- Mr. Michael Denny, prenamed;

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, prenamed;
- Mr. Michael Tsoulies, prenamed.

X. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association so that it is read as follows:

« **Art. 13. third paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

XI. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 14 of the Company's articles of association so that it is read as follows:

« **Art. 14. third paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at EUR 800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232,

ici représentée par Madame Marta Kozinska, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBPOL-NET (LUX) S.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.904, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2006, n ° 561, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 août 2006, n ° 1610.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

IV. L'associé unique décide d'accepter les démissions de M. John McCarthy de son poste de gérant de catégorie B et de M. Robert Shaw de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique décide de nommer M. Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (USA), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, London E14 5LE, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique décide de nommer M. Benoit Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A au lieu de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VIII. L'associé unique décide de nommer M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B au lieu de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

IX. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à ces nominations, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Benoît Jean J. Bauduin, pré-nommé;
- M. Michael Denny, pré-nommé;

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, pré-nommé;
- M. Michael Tsoulies, pré-nommé.

X. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. troisième paragraphe.** La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique, en cas de pluralité de gérants la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

XI. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. troisième paragraphe.** La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Kozinska, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation LAC/2007/41682. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): pr R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015911/211/152.

(080013007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Link Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 71.818.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Ste. civ. D'expertise Comptable & Fiscale

Signature

Référence de publication: 2008015939/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

LBREP II Duna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.705.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50175 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008015518/211/11.

(080012349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Iworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.480.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49732 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008015517/211/11.

(080012305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.
